

## L'ANNEE PREPARATOIRE A L'ENTREE AU BARREAU

### Objectifs poursuivis

L'arrêté du 21 mars 2007<sup>1</sup>, donne accès à l'examen d'entrée au CRFPA aux élèves de Sciences Po diplômés d'un des deux masters Droit économique ou Carrières judiciaires et juridiques. Par ailleurs, des élèves d'autres masters, ont pu en parallèle faire un cursus en droit leur permettant également de passer le barreau.

C'est dans ce contexte que l'Ecole de Droit propose aux élèves diplômés de Sciences Po de s'inscrire à une année préparatoire à l'examen d'entrée à l'Ecole de Formation du Barreau.

### Organisation

Cette année se déroule en deux temps :

- Afin de permettre aux élèves d'acquérir sinon une compétence professionnelle, au moins une connaissance de la profession, la première partie de l'année est consacrée à un stage long. Se déroulant entre les mois de septembre et février, il peut donc durer jusqu'à 6 mois et se situe dans une période attractive pour les cabinets d'avocats qui sont souvent en manque de stagiaires à cette période de l'année. Il peut également être fait dans la continuité du stage obligatoire de master si celui-ci se situe en fin de cursus.
- Le semestre suivant qui se déroulera entre mars et juin permettra par une préparation intensive organisée selon les mêmes principes que ceux appliqués dans le cadre de la Prépa concours administratifs, à 85% au moins des élèves inscrits, d'intégrer les Centres Régionaux de Formation Professionnelle du Barreau et plus particulièrement l'EFB.

Elle est validée par un « Certificat de Préparation à la Profession d'Avocat ».

### Moyens mis en oeuvre

La maquette des enseignements est conçue chaque année en fonction des épreuves de l'examen (cf. annexes 1 et 2) et des choix des élèves

- Tous les cours sont électifs, à charge pour l'élève de s'inscrire préalablement.
- Les outils développés dans le cadre de la Prépa concours sont repris dans le cadre de cette année préparatoire :
  - une session de deux heures afin de permettre aux élèves de choisir au mieux leurs options pour l'examen
  - des galops
  - l'organisation de colles
  - l'organisation d'un, voire de deux examens blancs
  - un coaching des élèves regroupés en groupes de 5, le cas échéant par des Secrétaires de la Conférence du Stage
  - la création d'un recueil des meilleures copies (après les galops et examens blancs)
  - la mise à disposition de notes de méthodologie
  - l'organisation d'épreuves orales d'entraînement pour les élèves admissibles.

<sup>1</sup>[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20070408&numTexte=18&pageDebut=06609&pageFin=06609](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20070408&numTexte=18&pageDebut=06609&pageFin=06609)

### Effectifs et conditions d'accès

- Pourront accéder à cette année tous les élèves diplômés d'un master de Sciences Po qui seront en mesure de s'inscrire à l'examen d'entrée au barreau
  - ce qui inclut les élèves d'un master autre que le master « Droit économique » ou « Carrières judiciaires et juridiques », dès lors qu'ils sont par ailleurs titulaires d'une maîtrise de droit
  - ce qui exclut les élèves de M1.
- Il est nécessaire pour passer cet examen de s'inscrire au préalable dans un IEJ. Cette inscription doit intervenir avant le 31 décembre de l'année précédent celle de l'examen.  
Ex : si vous souhaitez passer l'examen en octobre 2010, vous devez vous inscrire dans un IEJ avant le 31/12/2009.

Les élèves diplômés de l'Ecole de Droit peuvent s'inscrire à Paris XII.

Les autres élèves peuvent s'inscrire dans l'IEJ de la faculté où ils ont validé le titre leur permettant de passer le barreau.

- Les plannings des cours de Sciences Po sont élaborés en tenant compte des cours de l'IEJ de Paris XII afin de permettre aux élèves d'y assister.

### Contact

Marguerite Ferracci ([marguerite.ferracci@sciences-po.fr](mailto:marguerite.ferracci@sciences-po.fr)) se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

> Maquette complète

> Synthèse des épreuves de l'examen d'entrée au barreau

# Maquette complète

| Semestre d'automne (septembre à février) |  | Semestre de printemps (mars à juin)                           |   |                |           |            |
|--|--|---|---|----------------|-----------|------------|
|  |  | Enseignant  |   | Volume horaire |           |            |
|  |  |   |   | Hebdo.         | Semest.   |            |
| STAGE                                    |  | <b>ENSEIGNEMENTS PREPARATOIRES AUX ECRITS (ADMISSIBILITE)</b> |   |                |           |            |
|  |  | Note de synthèse  | Didier Safar  | 1              | 14        |            |
|  |  | <b>Double composition</b>                                     |   |                |           |            |
|  |  | Droit des obligations   | Alexandra Abello  | 2              | 28        |            |
|  |  | Procédure civile  | N'ouvrira pas cette année, compte tenu des choix des élèves |                |           |            |
|  |  | Procédure pénale  | Céline Garçon   | 2              | 16        |            |
|  |  | Procédure administrative contentieuse                         | N'ouvrira pas cette année, compte tenu des choix des élèves |                |           |            |
|  |  | <b>Epreuve de cas pratique (et épreuve orale)</b>             |   |                |           |            |
|  |  | Droit commercial et des affaires                              | N'ouvrira pas cette année, compte tenu des choix des élèves |                |           |            |
|  |  | Procédures collectives et sûretés                             | N'ouvrira pas cette année, compte tenu des choix des élèves |                |           |            |
|  |  | Droit international privé                                     | Dany Cohen  | 2              | 28        |            |
|  |  | Droit public des activités économiques                        | N'ouvrira pas cette année, compte tenu des choix des élèves |                |           |            |
|  |  | Droit pénal général et spécial                                | Céline Garçon   | 2              | 16        |            |
|  |  | Droit communautaire   | Pierre Yves Monjal  | 2              | 14        |            |
|  |  | <b>ENSEIGNEMENTS PREPARATOIRES AUX ORAUX (ADMISSION)</b>      |   |                |           |            |
|  |  | Libertés publiques  | Bernard Stirn   | 2              | 28        |            |
|  |  | Droit et déontologie des avocats                              | N'ouvrira pas cette année, compte tenu des choix des élèves |                |           |            |
|  |  | Procédures civile d'exécution                                 | N'ouvrira pas cette année, compte tenu des choix des élèves |                |           |            |
|  |  | Procédures communautaires et européenne                       | Pierre Yves Monjal  | 2              | 14        |            |
|  |  | Comptabilité appliquée  | N'ouvrira pas cette année, compte tenu des choix des élèves |                |           |            |
|  |  | Finances publiques  | A définir   | 2              | 28        |            |
|  |  | 2 LV  |   | 2              | 28        |            |
|  |  | <b>Total des heures enseignées</b>                            |   |                | <b>NA</b> | <b>214</b> |

## Synthèse des épreuves de l'examen d'entrée au barreau

Les modalités du concours d'entrée sont prévues par l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats.

<http://www.legifrance.gouv.fr/.affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000796713&dateTexte=20080123&fastPos=1&fastReqId=875322190&oldAction=rechTexte>

Il ressort de la version en vigueur de cet arrêté que les épreuves se décomposent de la façon suivante :

### *Epreuves d'admissibilité*

| Epreuves écrites   | Durée | coeff. |
|--|-------|--------|
| Note de synthèse   | 5H    | 2      |
| Double composition :<br>- droit des obligations<br>- procédure civile, procédure pénale ou procédure administrative contentieuse*  | 5H    | 2      |
| Cas pratique*<br>- droit des personnes et de la famille<br>- droit patrimonial<br>- droit pénal général et spécial**<br>- droit commercial et des affaires**<br>- procédures collectives et sûretés**<br>- droit administratif<br>- droit public des activités économiques**<br>- droit du travail<br>- droit international privé**<br>- droit communautaire européen<br>- droit fiscal des affaires** | 3H    | 2      |

\* dans une matière au choix du candidat

\*\* enseigné dans le cadre de l'année de certification

### *Epreuves d'admission*

| Epreuves orales  | Durée   | coeff. |
|--|---|--------|
| Exposé 1<br>Protection des libertés et droits fondamentaux                           | 1 heure de préparation<br>et ¼ h d'exposé<br>suivi de ¼ h de discussion | 3      |
| Exposé 2*<br>Une des matières de cas pratique (en dehors de celle choisie à l'écrit) |   | 2      |
| Exposé 3(*) (**)<br>- procédure civile d'exécution<br>- procédure communautaire      | ¼ h de préparation<br>et ¼ h d'exposé                                   | 1      |
| Exposé 4(*) (**)<br>- comptabilité privée<br>finances publiques                      |   |        |
| Langue vivante   |   | 1      |

\* dans une matière au choix du candidat

\*\* dispense possible si la matière a été étudiée en deuxième cycle et que la note obtenue était au moins égale à 10